

# Tous les gros dossiers radio jugés recevables par le CSA

On le sait, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a reçu mi-mars 139 candidatures pour le futur double plan de fréquences radio FM et numérique (DAB+). Il a examiné la recevabilité des dossiers (respect des délais et des procédures, motivation, plan financier, etc.) et publiera jeudi la liste des dossiers recevables ou non. Mi-juillet, il attribuera les fréquences.

Pour rappel, il y a 92 places disponibles en FM: quatre réseaux communautaires couvrant le territoire de la Communauté française, deux multivilles couvrant les principales villes et les grands axes routiers, quatre provinciaux et 82 radios indépendantes locales. Il y a donc plus de candidats que de places disponibles. Mais, dans ces 139 dossiers, certains devraient être candidats uniquement à une fréquence DAB+. Cette dernière permet douze réseaux (dont six pour les détenteurs de réseaux FM) et plus de 200 radios indépendantes.

## Pas de grosse surprise

Selon nos sources, il n'y aura pas de grosse surprise. Tous les cadors de la radio ont vu leurs dossiers jugés recevables. C'est le cas de RTL, qui postule pour un 3<sup>e</sup> réseau (Mint) en plus des deux qu'il possède déjà (Bel RTL et Contact). Idem pour NGroup, qui exploite déjà Nostalgie et NRJ, mais qui en revendique deux nouveaux pour Chérie FM et pour un nouveau format dédié à la musique des années 60. Même chose aussi pour les candidatures de Fun et de DH Radio.

Restent les nouveaux venus: la

chaîne d'infos LN24, qui se lancera en télévision début septembre, a vu son dossier radio également retenu. Tout comme celui des télévisions locales. Tous deux ont postulé pour un réseau multivilles, ce qui porte le nombre de candidatures à sept (Fun, DH Radio, Mint, la 4<sup>e</sup> radio de NGroup, Chérie FM, LN24 et le réseau des télés locales), alors qu'il n'y a que deux places

## Bien que contestée par le groupe RTL, la candidature des télévisions locales a été jugée recevable par le CSA.

disponibles.

Déposée via la société Socarep, la candidature des télés locales a fait couler beaucoup d'encre car elles sont subsidiées par les pouvoirs publics alors que le plan s'adresse aux groupes privés. RTL brandit déjà la menace de recours devant le Conseil d'État en cas d'issue favorable à leur dossier. Ce à quoi elles répondent que la Socarep est une société commerciale dont les actionnaires sont des ASBL qui sont des entités privées.

À noter enfin que quatre des télés locales (BX1 à Bruxelles, No Télé à Tournai, Télé MB à Mons et Télé-sambre à Charleroi) ont chacune vu leur candidature pour une fréquence de radio indépendante également jugée recevable. **J.-F. S.**